

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 370-24

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 15 mai 2024, le Règlement numéro 370-24, intitulé « Règlement numéro 370-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'agrandir la zone C2-05 à même les zones C2-08 et H2-02».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 28 mai 2024.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 29 mai 2024.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 mai 2024

La greffière,

FLAVIE ROBITALLI F